

3^e plan d'actions de la
Métropole Rouen Normandie
pour l'égalité entre les femmes et les hommes

1 ♂ ♀ %
=

2020
2022

ÉDITO

L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental pour toutes et tous. C'est une valeur capitale de nos démocraties modernes.

La réalisation de ce droit à l'égalité ne saurait cependant se satisfaire d'une simple reconnaissance légale qui resterait purement formelle. Car le constat est sans appel : malgré une reconnaissance formelle et les nombreux progrès déjà accomplis, qui témoignent d'une prise de conscience collective indéniable, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité. Le grand mouvement de révélation et de dénonciation des comportements de harcèlement et des violences sexistes en constitue un rappel, aussi bien que le signe que nos sociétés progressent vers la maturité nécessaire pour évoluer. Car des inégalités de tous ordres subsistent, qui sont le résultat de stéréotypes encore trop souvent présents dans (et véhiculés par) le monde du travail, la culture et les médias, la famille et l'éducation... Comment changer cela, comment avancer ? On le sait, ces inégalités, ces stéréotypes

sont des constructions sociales : faits sociaux et faits mentaux, ils peuvent être combattus et changés à condition d'agir à la fois sur les mentalités et sur les structures sociales qui contribuent à façonner ces dernières.

Signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Métropole Rouen Normandie s'engage et agit, à sa mesure, pour contribuer à ces changements structurels nécessaires. Dans ses domaines de compétences et en coopération avec les partenaires acteurs locaux, elle adopte un Plan d'actions – actions concrètes, actions utiles – qui permettra d'avancer dans les différentes thématiques identifiées par la Charte.

La Métropole Rouen Normandie, instance démocratique de proximité et actrice de terrain, entend jouer un rôle efficace dans la lutte contre les discriminations liées au critère du sexe – avec le souci de l'exemplarité et l'ambition de contribuer au progrès social sur son territoire.

LA MÉTROPOLE S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ !

La Métropole, signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, s'est engagée en 2014 dans un 1^{er} plan triennal (2014-2016) en faveur de l'égalité femmes-hommes puis un second plan en 2017-2019.

Pour agir concrètement dans ses différents champs de compétences, elle poursuit sa mobilisation à travers l'adoption et la mise en œuvre d'un 3^e plan d'actions 2020-2022 pour l'égalité femmes-hommes, grâce à un travail de réflexions et d'échanges avec les élu-e-s, les technicien-ne-s de la Métropole, et les partenaires.

2 OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ :

Un 3^e Plan a été adopté pour la période 2020-2022, afin d'agir sur 2 axes :

- **développer une culture de l'égalité**
- **favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques**

2 AXES (16 ACTIONS)

AXE 1 : DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

- Prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans nos différents projets
- Assurer une prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos supports de communication
- Intégrer l'égalité dans les conventionnements avec nos partenaires et associations subventionnées, et dans la commande publique
- Développer la production et l'analyse de données sur l'égalité femmes-homme
- Favoriser une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation de nos actions
- Intégrer l'égalité femmes-hommes notre politique de ressources humaines
- Collaborer avec les collectivités et institutions engagées en faveur de l'égalité femmes-hommes sur notre territoire

AXE 2 : FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS NOS POLITIQUES PUBLIQUES

- Aménager des espaces publics plus égalitaires
- Encourager l'égalité femmes-hommes dans la culture
- Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les pratiques muséales
- Encourager l'égalité dans le sport
- Veiller à l'égalité femmes-hommes dans le développement économique
- Développer l'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville
- Agir en direction des jeunes, pour contribuer à l'égalité filles-garçons
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- Contribuer aux journées internationales en lien avec les droits des femmes



LIENS

- Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
<http://www.afccre.org> (Dossier thématique / égalité femmes hommes)
- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>
- Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE Normandie)
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Citoyennete-egalite-et-droits-des-femmes/Egalite-et-Droits-des-Femmes>
- Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes
<http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>

PUBLICATIONS

- Métropole Rouen Normandie
<http://www.metropole-rouen-normandie.fr/egalite-hommes-femmes>

À télécharger :

- 1^{er} plan d'actions 2014-2016
- 2^e plan d'actions 2017-2019
- 3^e plan d'actions 2020-2022
- Charte pour l'égalité femmes-hommes dans les musées de la Métropole
- Rapport annuel égalité femmes-hommes de la Métropole

CONTACT

Métropole Rouen Normandie
Service Égalité-Santé
02 32 76 69 09

Avec le soutien de l'État

